

Compte-rendu d'activité du Secrétaire général

Mesdames, Messieurs les délégués,
Chers Amis,

Comme à chaque assemblée générale, mon premier propos sera consacré à nos effectifs. Ensuite, j'évoquerai la fusion des ligues, l'évolution de nos textes et quelques points qu'il m'a semblé utile de citer ici.

Tout d'abord quelques éléments sur nos effectifs

Au 30 juin 2016, nous comptons 207 213 licenciés contre 199 201 licenciés douze mois auparavant soit une hausse d'environ 4,02 %.

Si l'on peut se réjouir de cette hausse, il faut modérer notre enthousiasme car le nombre de licences traditionnelles (cœur de notre activité compétitive) baisse encore légèrement de 0,5 % pour atteindre 113 089 licences soit 54,6 % du total des licences.

Le nombre de licences promotionnelles (couramment appelées « loisir ») augmente de 1,1 % pour atteindre 67 484 licenciés soit 32,6 %.

Les 26640 licences événementielles représentent 12,9 % de nos effectifs, en progression de 41,4 % par rapport à la saison dernière.

Il ne faut pas se voiler la face. Sans ces licences événementielles, le nombre de licences serait en régression sensible.

La licence événementielle est entrée dans les mœurs. A charge maintenant, lors des prochaines saisons, à la Fédération, aux ligues et aux comités départementaux de mettre en place les actions nécessaires afin que la pratique ponctuelle de ces licenciés événementiels se transforme en pratique plus régulière au sein de nos clubs avec la prise de licence promotionnelle et pourquoi pas plus tard d'une licence traditionnelle.

Le podium de nos ligues métropolitaines est classique : l'Île-de-France reste en tête (avec 32 007 licenciés et + 4,4 %), suivie des Pays de la Loire (avec 22 691 licenciés et + 6,2 %) et du Nord-Pas-de-Calais (avec 18 500 licences et + 15,7 %).

Ce podium reste-il inchangé pour chaque catégorie de licences ? La réponse est non.

Pour les licences traditionnelles, l'Île-de-France reste en tête (avec 17 231 licenciés soit 54 % du total de ses licences) puis les Pays de la Loire (avec 15 052 licenciés soit 66 % du total de ses licences) et en troisième le Nord-Pas-de-Calais (avec 9 642 licenciés soit 52 % du total de ses licences). Si l'on observe les chiffres de toutes les ligues, de fortes variations existent sur la part que représente le nombre de licences traditionnelles par rapport au total de la licenciation. Cela peut devenir, dans l'avenir, un point de fragilité pour nos finances fédérales.

Pour les licences promotionnelles, le podium varie : L'Île-de-France (avec 12 712 licenciés) puis la ligue Rhône-Alpes (avec 5705 licenciés) et les Pays de la Loire (avec 5 666 licenciés).

Dernier classement, celui des licences événementielles. Il s'agit là d'un podium inédit : la ligue du Centre (avec 3 730 licences) suivie du Nord-Pas-de-Calais (avec 3 613 licences) et de la ligue PACA (avec 3 589 licences).

Passons maintenant à la fusion des ligues

Le tennis de table avait déjà expérimenté ces fusions : pour mémoire la ligue Rhône-Alpes issue des ligues du Lyonnais et des Alpes-Dauphiné et la ligue PACA issue des ligues de Provence et de Côte-d'Azur.

Mais c'est la première fois qu'un nombre conséquent de fusions étaient à réaliser dans un temps aussi court.

En juillet 2015, nos ministres de tutelle précisaient simplement que dans l'idéal il y aurait lieu de finaliser la nouvelle organisation régionale en 2016 avant le renouvellement des instances dirigeantes. Admettant que des questions parfois délicates amèneraient des difficultés à respecter l'agenda indiqué ils fixaient une date limite au 31 décembre 2017.

La commission statuts et règlements et le personnel fédéral se sont mis de suite au travail. Chaque réunion de comité directeur permettait, au cours de la saison 2015-2016, de faire le point, de prendre les décisions nécessaires.

La décision est prise de faire en parallèle la fusion des ligues et l'évolution de la gouvernance fédérale (que vous avez votée en début d'AG).

Plusieurs points ont dû faire l'objet d'un travail plus précis et plus pointu. Je n'en cite que quelques-uns :

- Premier point: le règlement intérieur indique « Le comité directeur fédéral décide de la création, de la modification et de la suppression des ligues régionales ». Sur le papier (et dans nos textes) c'est simple. Mais chaque ligue est une association régie par la loi de 1901, donc juridiquement autonome... et le comité directeur fédéral n'a pas le pouvoir de dissolution. La solution, avec l'aide des commentaires du Code du Sport (qui constate la même chose) a été de supprimer les attributions accordées.

- Deuxième point : un décret de juillet 2015 sur les fusions d'associations et modifiant le décret de 1901. Le projet (ou traité) de fusion doit être écrit, faire l'objet d'une publication dans un journal du département du siège social et un certain nombre de délais sont précisés. La rédaction de ce traité de fusion, qui nécessite une transparence totale de chaque côté, a été (ou est encore) un point d'achoppement dans le processus de fusion.

- Troisième point : le choix du type de fusion et les craintes d'une fiscalité lourde au moment de ces fusions. Un certain nombre de précisions ont été obtenues.

- Quatrième point : quelle gouvernance fédérale ? Comment intégrer la représentativité de chaque sexe dans cette gouvernance ?

Nous commençons, d'un point de vue administratif et réglementaire, à voir le bout du tunnel. Mais avec ces nouvelles ligues, de nouveaux modes de fonctionnement devront voir le jour. On ne pourra plus faire « comme avant ».

L'évolution de nos textes

Dans nos textes réglementaires, il y a ceux dont le règlement type est communiqué par le ministère et ceux dont l'écriture est du ressort de la Fédération.

Pour le premier type de règlement, vous avez eu droit au règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage voté à Nancy en juin dernier.

Vous êtes d'ores et déjà prévenus. Lors de l'AG de mars prochain le règlement disciplinaire sera également modifié (le ministère nous donnant la date limite du 1^{er} juillet 2017 pour l'adopter).

Dans les textes dont nous possédons la maîtrise, il y a par exemple le règlement médical. Le triple sur classement a été un modèle du genre : pas moins de six comités directeurs ont étudié le problème (avril 2014, juin 2014, octobre 2014, avril 2015, décembre 2015, février 2016). Chacun a sa vérité, issue de sa profession, de son territoire, de ses retours du terrain, de son expérience. J'ai même cru un jour que la mission que j'avais acceptée du Président sur ce dossier en juin 2014 allait s'intituler : « Mission impossible ». Une solution a été trouvée. Je me garderai bien de rouvrir le débat.

En début de saison, j'ai bien cru que la même chose se produirait pour le certificat médical. Heureusement un courrier du ministère daté du 26 octobre 2016 précise que, de façon à établir une année de référence, jusqu'au 30 juin 2017, le renouvellement d'une licence est soumis à la présentation d'un certificat médical. Je n'en dirai pas plus.

Dernier point de ce rapport : quelques dossiers à évoquer

Le club des partenaires existe depuis longtemps. Une réflexion a été engagée au cours de la saison dernière par Pierre Blanchard et Jean-René Chevalier. Depuis le 1^{er} janvier 2016, un nouveau club des partenaires existe avec une cotisation unique (au lieu de 3 niveaux de prestations) et une revalorisation des avantages accordés.

Le siège fédéral date de 2005. Suite à la constatation de nombreux problèmes, une rénovation du réseau de chauffage et de climatisation des étages 3 et 4 a dû être programmée pendant les mois d'été en suivant la procédure habituelle d'appel d'offres. Et le fait de croiser les doigts n'a rien changé : des problèmes sont apparus au niveau du 2^{ème} étage et la rénovation de cet étage suit dans la foulée.

Le championnat de Pro A et de Pro B. Je terminerai avec un point sportif. Un certain nombre de clubs de Pro A messieurs ont fait parvenir en février 2016 un courrier demandant la mise en place « à titre expérimental » de la formule de coupe d'Europe lors de la saison 2016-2017. Plusieurs réunions ont eu lieu. Les clubs, les joueurs, les entraîneurs ont été interrogés. Il est toujours difficile de satisfaire tout le monde. Les comités directeurs fédéraux d'avril et de juin 2016 ont donc décidé de la formule et des modalités qui s'appliquent cette saison. Il restera à en faire le bilan le moment venu afin de savoir dans quelle direction aller.

Voilà qui termine ce rapport d'activités.

Je vous remercie de votre attention.

Patrick LUSTREMAN